

Goma, Democratic Republic of the Congo, 10 October 2011

Ref.: 015/ASPD/CORD/OBN/2011

To: The Securities and Exchange Commission (SEC)

Early publication of the regulations that implement the Dodd-Frank Act: a boost to human rights in the Democratic Republic of the Congo (DRC).

We, ASPD (SAPD in English), an organisation based in Goma (DRC), are contacting you with the aim of transmitting our opinion on the crucial issue of the exploitation of minerals in our country. Our organisation considers that this issue is a key one regarding human rights and peace in the DRC in general, and in the province of North Kivu in particular.

SAPD, an organisation that works on the promotion, protection and defence of human rights and good governance in the DRC, considers that the issue of governance in the mining sector remains one of the levers that have led to the increase and activities of local and foreign armed groups and the emergence of conflicts that ignore human rights and peace. The consequences are killings, massacres, exploitation of poor people by the rich, the persecution and the assassination –in certain cases–of human rights defenders who have denounced abuses, summary and extrajudicial executions, rape and sexual violence against women and children, looting, and forced en masse displacement of people.

Furthermore, the total absence of any political organisation marking out commercial policy and establish the supply chain of minerals has created a platform for disorder in the mining sector with several consequences, notably: the over-militarization of mining areas, the physical exploitation of men by others, sexual violence against women, the persistence of parallel administrations in different areas, the lack of justice in favour of the economically disadvantaged...

The presence of codes to regulate the mining industry has not led to respect for human rights in the places where it is carried out. Indeed, well-known acts involving attacks on human rights have been denounced, and are often favoured by the illicit exploitation of minerals.

Several condemnations have been made of the lack of good governance in the management [of the mining sector] and its consequences on people's lives. Unfortunately, these condemnations have not produced the desired effects in terms of efficiency.

SAPD therefore believes that the Dodd-Frank Act has created a space between armed conflicts, the origins of violations of human rights and the exploitation of mining resources, in which lays the groundwork for better organisation and the authentic reform of the sector.

This Act, therefore, has led to a rupture between the illicit trade of minerals and armed conflicts in the Democratic Republic of the Congo (DRC) and their consequences vis-à-vis human rights.

SAPD, which defends human rights and has observed the consequences of the bad management of minerals in relation to human rights, reaffirms its full-hearted support for all local, national, regional and international initiatives that help to bring about good governance in the mining sector generally, and in particular that brought about by the Dodd-Frank Act.

At the same time, SAPD disapproves of any action –or inaction– aimed at disparaging the content of this law, because it contains major guarantees in favour of human rights and the well-being of the citizens of the DRC.

This is why SAPD recommends the early publication of the texts that constitute the regulations for application of the Dodd-Frank Act, as these are the key to the application of the Act.

We therefore consider that the Commission charged with publishing these regulations applying the Act will, by doing so, render an invaluable service to the people of the DRC. The future of human rights in the country depends on it.

In the hope that this letter will lead to the consequences it entails, we wish to express our most humanitarian and patriotic sentiments to the members of the SEC.

For SAPD

Me Olivier Bahemuke Ndoole
Coordinator

ASPD
Action Sociale pour la Paix et le Développement



SAPD
Social Action for Peace and Development

Téléphone : +243 814898221; +243 992181605 ; +243 853280566

E-mail : aspdrc@yahoo.fr

ONG DES DROITS DE L'HOMME



RD Congo Goma, le 10 Octobre 2011

N°Réf: *015*/ASPD/CORD/OBN/2011

✓ A la commission Echange sécurité (SEC)

Concerne:

Publication rapide des règlements portant mesures d'application de la loi DODD-FRANK : un secourt pour les droits de l'homme en RDC.

Nous, Action Sociale pour la Paix et le Développement, ASPD en sigle, organisation basée à GOMA en RD Congo, venons auprès de votre instance aux fins de vous fixer sur notre opinion en ce qui concerne cette question cruciale que l'exploitation des minerais dans notre part. Notre organisation estime que cette question constitue un noyau pour l'avenir des droits de l'homme et la paix en RDC en général et le Nord Kivu en particulier.

En effet, l'ASPD, organisation qui travaille dans le domaine de promotion, protection et défense des droits humains ainsi que la bonne gouvernance en République Démocratique du Congo estime que la question de la gouvernance minière reste un des leviers qui ont conduit à l'inflation et activisme des groupes armés locaux et étrangers et la naissance des conflits aux mépris des droits de l'homme et la paix avec comme conséquences les tueries, les massacres, l'exploitation des pauvres par les riches, la chasse aux défenseurs et assassinats de certains acteurs défenseurs des droits de l'homme dénonciateurs des abus, les exécutions sommaires et extra judiciaires, les viols et violences sexuelles des femmes et des enfants, les pillages, les déplacements massifs et forcés des populations.....

Aussi, l'absence totale d'une organisation politique traçant la politique commerciale et établissant la chaîne de sortie des minerais ont constitué un socle pour faciliter un désordre dans le secteur minier avec plusieurs conséquences dont notamment : la sur militarisation des zones minières, l'exploitation physique des hommes par les hommes, les violences sexuelles faites à la femme, la persistance des administrations parallèles dans différents secteurs, l'absence d'une justice en faveur des économiquement faibles

La présence des codes réglementant ce secteur minier n'a pas joué sur le respect des droits de l'homme dans le ressort où les exploitations se font. En effet, des actes notoires portant atteintes aux droits de l'homme ont été dénoncer et souvent favoriser par l'exploitation illicite des minerais.

**Action Sociale pour la Paix et le Développement, ASPD, RD Congo, Nord Kivu, Goma, Goma, Q
les volcans, Av. Walikale N°26, premier niveau**

**Action Sociale pour la Paix et le Développement, ASPD, RD Congo, Nord Kivu, Goma, Goma, Q
les volcans, Av. Walikale N°26, premier niveau**

Les condamnations se sont multipliées par rapport à l'absence de la bonne gouvernance dans la gestion et ses conséquences sur la vie de la population ; et cela hélas, n'a pas produit des effets très efficaces comme souhaité.

L'ASPD pense donc que la loi DODD-FRANK est venue établir une frontière entre les conflits armés, sources des violations des droits de l'homme et l'exploitation minière en posant le gallet pour une organisation mieux la réforme réelle du secteur.

Cette loi donc, vient provoquer une rupture entre le commerce illicite des minerais et les conflits armés en République Démocratique du Congo et ses conséquences sur le respect des droits de l'homme.

L'ASPD qui défend les droits de l'homme et qui a vue les conséquences de la mauvaise gestion des minerais sur le respect des droits de l'homme réaffirme tout son soutien à toutes les initiatives locales, nationales, régionales et internationales qui voudraient s'impliquer dans l'avènement de la bonne gouvernance dans le secteur minier en général et en particulier celle incluse dans la logique de la loi DODD-FRANK.

Par la même occasion, l'ASPD, désapprouve toute action ou inaction visant à anéantir le contenu de cette loi car elle contient une dose importante de garanti en faveur des droits humains et le bien être du citoyen Congolais.

C'est pour quoi, l'ASPD recommande la publication rapide des textes constituant les mesures d'application de cette loi DODD-FRANK car, ces règlements constituent la cheville juridique pour l'application de cette loi.

Voilà pourquoi, nous estimons que comme votre Commission a la Charge de publier ces mesures d'application de cette loi, en le faisant, vous rendrez le peuple Congolais un service inestimable au peuple congolais tout entier car l'avenir du respect des droits humains en RD Congo en dépend.

Tout en espérant que la présente lettre produira la conséquence qu'elle comporte, veuillez agréer Mes dames et Mes messieurs membres de la SEC, l'expression de nos sentiments le plus humanitaires et patriotiques.

Fait à Goma, le 10/10/2011

Pour l'ASPD

Me Olivier Bahemuke Ndoole


Coordinateur



**Action Sociale pour la Paix et le Développement, ASPD, RD Congo, Nord Kivu, Goma, Goma, Q
les volcans, Av. Walikale N°26, premier niveau**

